BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 1208

44 – LOIRE-ATLANTIQUE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE NANTES

Ventes et cessions

104 392 774 RCS Nantes.
LE DRESSING DE CHA.
Forme : Société à responsabilité limitée (à associé unique).
Nom commercial : LE DRESSING DE CHA.
Administration : Gérant associé unique : Audo, Charlène, nom d'usage : Martin.
Capital : 2500 EUR.
Adresse : 1 bis, rue du 3 Août 1944, 44850 Saint-Mars-du-Désert.
Origine du fonds : Achat au prix stipulé de 20000,00 euros..
Etablissement : Etablissement principal.
Activité : Achat, vente, échange, distribution en magasin d'articles de prêt-à-porter, vêtements, accessoires de mode, bijoux fantaisie, maroquinerie, chaussures et articles de décoration..
Adresse : 1 bis, rue du 3 Août 1944, 44850 Saint-Mars-du-Désert.
Précédent propriétaire : 921 778 353 RCS Nantes. **AUDO** (Charlène). Nom d'usage : Martin.
A dater du : 6 mai 2026.
Date d'effet : 1er mai 2026.
Date de commencement d'activité : 1er mai 2026.
Publication légale : informateurjudiciaire.fr *du* 29 avril 2026.
Oppositions : cabinet Cerfrance 8 rue de Laponie 44240 La Chapelle-sur-Erdre pour la validité..
Commentaires : Suivant acte sous seing privé en date du 24.04.2026 enregistré au impôts sous le n°2026 00028361 référence 4404P02 2026 A 01679 en date du 24.04.2026. Domicile ancien propriétaire: 409 rue Saturne 44850 LIGNE. Domicile nouveau propriétaire:1 bis rue du 3 Août 1944 44850 Saint Mars du Désert. Cession d'un fonds de commerce de vente et d'échange en magasin d'articles de prêt-à-porter et accessoires de mode exploité à 1 bis rue du 3 Août 1944 44850 Saint Mars du Désert, moyennant le prix de 20000 euros. Les oppositions seront reçues dans les dix jours suivant la publication prévue à l'article L 141-2 du code de commerce.